## DÉCISION Nº DÉC-III-10/106-VI/2017

### MÉTHODE D'ANALYSE

### DÉTERMINATION DES BIOPHÉNOLS DES HUILES D'OLIVE PAR HPLC

# LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

Vu l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table et en particulier son article premier « Objectifs de l'Accord » en matière de normalisation et de recherche, concernant l'uniformisation des législations nationales et internationales et notamment et en matière d'analyse physicochimique et organoleptique pour améliorer la connaissance des caractéristiques de composition et de qualité des produits oléicoles et en particulier son Chapitre VI « Dispositions concernant la normalisation » ;

**Vu** la recommandation formulée par le Comité de chimie et normalisation lors de sa 2<sup>e</sup> réunion, dans le cadre de la 106<sup>e</sup> session du Conseil des Membres en vue de réviser les marges de précision de la méthode COI/T.20/Doc n° 29;

**Considérant** les travaux réalisés par les chimistes sur l'application de la méthode COI/T.20/Doc n° 29 ;

**Considérant** la position unanime des experts chimistes désignés par les Membres de procéder à une révision dûment justifiée de ladite méthode COI/T.20/Doc. n° 29 lors de leur réunion des 25 et 26 septembre 2017;

#### **DÉCIDE**

De réviser les marges de précision de la méthode COI/T.20/Doc. n° 29. La méthode révisée COI/T.20/Doc.n°29/Rev. 1 remplace et abroge la méthode COI/T.20/Doc. n° 29 et figurera dans la norme commerciale du COI.